

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2016/10**
Lundi 11 juillet 2016

LE 49-3 NE NOUS ARRÊTERA PAS !

Alors que le Premier ministre, n'ayant plus de majorité, vient de bafouer la démocratie parlementaire en utilisant une nouvelle fois le 49-3, les mobilisations dans les grèves, rassemblements, manifestations, votations citoyennes démontrent que le mouvement contre la loi Travail est loin de s'essouffler.

La détermination pour gagner le retrait des projets de loi Santé et Travail n'est pas entamée par ce nouveau coup de force du gouvernement. Celui-ci fait une grave erreur en pensant court-circuiter la démocratie s'il promulgue une loi d'une telle importance pendant les congés estivaux.

SOMMAIRE

- ✓ ANFH Assemblée Générale 22/06/16
Rapport d'activité
Intervention CGT
Rapport financier 2015 p.2 à 5
- ✓ CCNT 66 : Commission Nationale
Paritaire de Conciliation et d'Inter-
prétation Compte rendu du 6/06/16 p.5
- ✓ Déclaration liminaire CGT/FO/SUD
CNPN 66 du 04/07/16 p.6
- ✓ Solidarité avec François et les tra-
vailleurs sociaux du Centre éducatif
de formation professionnelle
"Le Vieux Collège" (87) p.7
- ✓ Bon de commande livret d'accueil
Nouveaux adhérents p.8



**INFORMONS LES
SALARIÉ.E.S,
CONTINUONS**

**NOS EFFORTS
D'ÉLARGISSEMENT DE LA CGT,
PAR LA SYNDICALISATION ET
LA CONSTRUCTION
DE MOBILISATIONS
UNITAIRES !**

N° 2016/10 - Lundi 11 juillet 2016

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 5 06 134

ANFH (*Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier*)

Assemblée générale 22 juin 2016 - Rapport d'activité

Monsieur le Président,
Madame la Directrice et membres du bureau,
Monsieur le représentant de Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Merci à la Directrice générale de sa présentation du rapport d'activité 2015.

Au-delà des chiffres que nous avons en détail dans les documents, c'est bien la politique de formation et sa mise en œuvre qui mérite d'être soulignée.

La collecte atteint près de 800 millions d'euros. Aujourd'hui, grâce à l'expression du paritarisme et par sa capacité à s'adapter, l'ANFH optimise les fonds de la formation dans l'intérêt des agents et des établissements.

Pour entrer un peu plus en détail dans ce rapport, nous souhaitons souligner quelques chiffres :

- ☑ 797 millions collectés tous fonds confondus,
- ☑ 2 317 établissements adhérents (96,1% soit 0,4 point en plus//2014), qui emploient en 2015 1 049 000 agent-e-s de la FPH
- ☑ + d'un million de départs sur le plan de formation soit 2% en plus par rapport à 2014
- ☑ 3 271 CFP en cours de financement en 2015
- ☑ plus de 17 400 EP (tous financements confondus)
- ☑ un taux d'accès à la formation de 57%
- ☑ 40% des départs du plan concernent la catégorie C

Ces chiffres montrent le dynamisme de notre association.

Nous notons également que 66% des départs au titre du plan de formation concernent des agents éligibles au DPC. La CGT souhaite une égalité d'accès à la formation pour l'ensemble des agents éligibles ou non au DPC. Nous profitons de la présence du représentant du ministère pour réaffirmer notre opposition aux ordres professionnels, et dénonçons la place qui leur est réservée au sein de la nouvelle Agence Nationale du DPC.

A propos des plans de formation, la CGT s'inquiète à nouveau de l'augmentation de la part des frais de

traitement, hors EP et du coût des frais pédagogiques qui ne cessent de progresser. En effet, ce bilan d'activité 2015, compilation des bilans régionaux en fait une fois de plus la démonstration.

Le faible taux d'utilisation des actions de formation de type 5 (action de reconversion) ne traduit pas la réalité du terrain. L'allongement des carrières, la dégradation des conditions de travail, la pénibilité amplifient le nombre d'agents en souffrance. Plusieurs régions expérimentent et développent des projets, notamment sur la prévention des risques et la qualité de vie au travail qui seront évoquées cet après-midi.

Aussi, la part grandissante des Bilans de compétences sur l'enveloppe dédiée aux dispositifs individuels nous interroge.

Pour les études promotionnelles, nous constatons une baisse de 729 dossiers, PF et FMEP. Dans le même temps, nous observons un manque de financement dans certaines régions alors que d'autres n'utilisent pas tous leurs fonds. Cela doit nous conduire à travailler sur une redistribution ciblée en lien avec les Conseils Régionaux de Gestion.

D'autre part, la CGT souhaite revoir à la baisse le pourcentage réservé aux EP dans le CFP.

Par ailleurs, le nombre de conventions et de partenariat signés par l'ANFH montre sa place importante tant dans le champ de la formation que dans le champ du service public hospitalier comme par exemple, la signature d'un accord cadre national avec l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme.

Des points restent à faire évoluer comme :

☑ l'augmentation des remboursements des frais annexes qui ne sont pas en adéquation avec les prix pratiqués de la vie courante,

☑ l'équité de traitement de tous les agents en matière d'accès à la formation et de prise en charge. Ainsi, nous continuons à revendiquer le maintien du niveau de rémunération pour les agents partis en formation, notamment l'indemnité de vie chère. La CGT prend toute sa place dans la concertation sur le projet de loi sur l'égalité réelle Outre-mer.

Nous serons très vigilants durant les discussions sur la transposition du CPF dans la Fonction Publique, afin de créer un droit nouveau opposable

et transférable qui doit rester à l'initiative de l'agent dans les mêmes conditions que le CFP, mais sans baisse de salaire.

Il nous paraît important de rappeler devant cette Assemblée Générale notre lutte depuis plusieurs mois pour le retrait de la loi Travail. Ici, dans la rue, la CGT se mobilise pour l'amélioration des conditions de travail et la mise en place d'un véritable ascenseur social.

Egalement d'autres sujets sur lesquels nous nous opposons, nous serons très critiques, tels que :

- ☒ la politique de formation dans les GHT,
 - ☒ la réforme territoriale et ses conséquences.
- Nous rappelons qu'en 2015, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur l'impact de la réforme sur l'organisation de l'ANFH. Les travaux ont abouti à la mise en place des BU à titre expérimental jusqu'à fin 2018. La CGT rappelle son attachement aux valeurs de l'ANFH :

- la proximité par le maintien des délégations régionales et des CRG
- le paritarisme, assurant l'animation et la construction de la politique régionale
- et la solidarité. Durant cette phase expérimentale, la CGT rappelle la nécessité que les CRG prennent toute leur place dans les différents travaux inscrits dans la feuille de route.

Enfin, je remercie, au nom de la CGT, l'ensemble des services et salarié.e.s nationaux et régionaux pour la quantité du travail fourni et la qualité de ce travail.

La CGT votera le rapport d'activité.

Je vous remercie.

ANFH

(Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier)

Intervention CGT relative à la modification des statuts de l'ANFH

Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,
Cher-e-s camarades

En ce qui concerne ce point particulier relatif au respect des principes de laïcité, principe républicain comme le précise l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958, il n'apparaît aucune opposition à ce qu'il soit inscrit dans les statuts de notre Organisme Paritaire Collecteur Agréé. Pour rappel, la rédaction des statuts relève du principe de la liberté contractuelle (article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901).

L'ANFH a depuis plusieurs années développé nombre de formations ayant trait au respect de la laïcité tant au niveau national qu'en région. Pour la CGT, le reste du principe de la laïcité reste une valeur incontournable.

La proposition de modification statutaire qui nous est proposée aujourd'hui convient à l'organisation CGT et nous semble suffisante.

En conséquence, la CGT votera cette modification.

Je vous remercie de votre attention.

Madame la présidente et chère camarade,
Madame la directrice,
Messieurs du bureau,
Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs,
Camarades

Nous analyserons ce rapport financier en nous attachant à certains points.

Tout d'abord, constatons que le total des produits de formation a augmenté de 16,442 M€ pour atteindre la somme de 864,883 M€ en hausse de 1,9% ; les charges de formations augmentent de 2,4% et le résultat de l'exercice est de 32,715 M€ soit 3,78% des produits.

1- La cotisation 2015 de 796,879 millions d'€ est en hausse de 15,634 millions d'€ depuis 2014, soit 1,96%.

Cela démontre deux faits :

- *Premièrement : le nombre d'établissements adhérents continue d'augmenter, ce qui indique l'intérêt que représente une adhésion à l'ANFH pour les établissements et leur agents.*

- *Deuxièmement : la hausse est plus faible que l'année dernière ce qui tendrait à montrer que, malgré l'impact du GVT, il y aurait une diminution du nombre d'agents dans la FPH.*

2- Les subventions de formations sont toujours en hausse 23,6% mais de manière moins sensible que les années précédentes passant de 15,394 M d'€ à 19,033 M d'€. Les subventions classées par ordre d'importance :

- CNSA pour 5,250 M€
- Ministère (emplois d'avenir) pour 5,207 M€
- FIPHFP pour 4,997 M€
- ARS pour 2,421 M€
- Conseils régionaux pour 1,105 M€
- Direccte pour 52 000 €

Cela indique que l'ANFH sait nouer des relations avec les différents partenaires régionaux. Cependant, s'il est intéressant d'obtenir un supplément de 2.2% de son budget, on peut constater que les subventions de l'ARS et des conseils régionaux ne représentent que 0,28% pour la première et 0,13% pour les

seconds (total de 0,41% du budget).

3- Les charges de formation : nous constatons une hausse de 17,705 millions d'€ et 2,4% en un an.

4- Les frais de gestion : ils diminuent passant de 4,6% à 4,4% démontrant que l'ANFH n'a pas à essuyer de reproches sur sa gestion. Les administrateurs remplissent bien leur rôle, IGAS ou pas. Par contre il faudra veiller à ce que l'ANFH ne soit pas victime de la mise en place des GHT et de l'accompagnement nécessaire des établissements adhérents.

5- Les produits financiers : une hausse de 14,4% en un an qui ne compense pas la lente érosion des rendements financiers. Les marchés financiers sont toujours en baisse et les placements sécurisés de l'ANFH rapportent peu. Nous rappelons qu'une bonne partie de ces placements sont faits en ISR (investissement socialement responsable), depuis plusieurs années à la demande de deux composantes dont la CGT ; quitte à placer de l'argent autant qu'il ne sente pas mauvais.

Analyse des différents comptes de résultat :

Plan : La hausse des cotisations est moins importante que l'année dernière (2,1% contre 3,4%). Celle des charges est de 2,7% contre 2,8%.

Consommation : la part des charges de formation passe de 91,07% à 92,38%.

CFP : la consommation s'établit à 97,67%. C'est ce fonds mutualisé qui comporte le plus de disparités régionales.

FMEP : Consommation de 93,98% (92,82% en 2014) une légère hausse malgré les enveloppes attribuées ; le fonds n'est pas assez utilisé. Même si nous constatons une baisse des départs en EP, il y a encore des demandes non satisfaites.

DPCM : Les cotisations augmentent mais les versements de l'OGDPC baissent ; les charges de formation sont en hausse de 13,4% (c'est moins qu'en 2014 – 50,4%).

Les études promotionnelles

361,224 M€ y ont été consacrés. Une baisse de 3,1% et 11,686 M€.

Les sources de financement sont multiples. Dans l'ordre décroissant : le FMEP (166 058 M€), le plan des établissements (89%) pour 182 062 M€, le CFP (13 104 M€, contre 13 924 M€ en 2014, soit - 5,9%), la CNSA (5 980 M€), les Conseils régionaux (0,976 M€) et les ARS (1,661 M€), le FIPHFP (0,827 M€)

Les financements sont tous en baisse. Après un pic en 2012 le nombre de dossiers suit une courbe descendante. De 18 667 à 17 437 dossiers, soit une baisse de 4,2% en un an (9,3% depuis 2012). Le nombre de nouveaux départs est en baisse de 9,8% !!

Les études promotionnelles sont donc majoritairement financées sur les fonds mutualisés. La part des EP sur les plans de formation des établissements est encore en baisse ! 33,54% ! C'est à surveiller. L'enseignement est toujours en hausse et représente maintenant 17% du coût total d'un dossier EP contre 14% en 2011.

Les 3 premières formations sont toujours IDE, Aide-

soignant et Cadre de santé ; elles représentent 76% des sommes consacrées, suivies par les formations d'IADE et AMP.

13,104 M€ d'EP sur le CFP c'est 23,06%. Il y a une baisse depuis l'année dernière, mais elle n'est pas assez rapide, alors que cette part ne devrait pas dépasser 12%, c'est toujours trop. Cela empêche de financer des dossiers classiques, alors que certaines régions sont en sous-consommation sur le FMEP.

Pour la CGT, il faut utiliser les bons financements. Les fonds mutualisés, le FMEP et le FORMEP, doivent pouvoir être mobilisés facilement pour accompagner l'évolution professionnelle de l'agent.

La CGT votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie

Convention Collective Nationale du Travail 15 mars 1966

Commission Nationale Paritaire de Conciliation et d'Interprétation Compte rendu de la séance du 6 Juin 2016

Deux dossiers ont été traités à cette Commission :

1. L'application de l'article 39 - Incidence du reclassement sur le déroulement de carrière du salarié

Décision CNPCI : « Lorsque du fait du reclassement d'un.e salarié.e dans une catégorie supérieure, le déroulement de carrière n'est pas favorable, l'employeur doit procéder à une correction ».

Ceci est un point d'appui intéressant pour obtenir une rectification de salaire en comparant le déroulement initial et le déroulement après application de l'article 39.

2. Les critères d'application du coefficient « internat »

Suite à une demande de la CFDT de préciser les critères à retenir pour le déclenchement de l'application du coefficient « internat » pour un salarié, les employeurs proposent de déclencher ce coefficient uniquement si les deux critères suivants sont réunis :

... Repos hebdomadaires non fixes

... Horaires de travaux irréguliers dans la semaine

Evidemment, cette proposition revient à exclure de ce coefficient tous les... internats de semaine ! nombreux notamment dans le domaine du handicap (ex : IME, etc).

Les salarié.e.s de ces secteurs travailleraient donc dans des internats, avec des horaires d'internat... mais sans le coefficient internat !!! Devant le refus unanime des organisations présentes (CFDT, CGT, FO), cette proposition est donc rejetée.

En conclusion, les employeurs n'hésitent pas à utiliser toutes les instances pour obtenir des reculs de nos droits !

*Prochaine CNPCI :
mardi 04 Octobre
2016*





DECLARATION LIMINAIRE CNPN 66 du 4 juillet 2016

Aujourd'hui 5 juillet 2016, le projet de Loi Travail passe en dernière lecture à l'Assemblée Nationale. Les fédérations CGT, FO et SUD rappellent qu'elles combattent depuis plus de quatre mois le projet rétrograde de la loi El Khomri dite Loi Travail.

Ce projet de loi met à bas toutes les garanties collectives des salariés contenues dans le code du travail, par voie de conséquence les garanties des conventions collectives et pour ce qui nous concerne celles de la CCNT 66.

A titre d'exemple, l'article 2 remet en cause la hiérarchie des normes et le principe de faveur. Un accord d'entreprise pourrait par conséquent déroger aux règles conventionnelles, notamment en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, les rémunérations ou encore les congés...

Le secteur de l'économie sociale et solidaire sera directement impacté. La Loi Travail entrainera une dérégulation du secteur et tirera l'ensemble du système vers le bas. Ce sera l'ouverture au dumping social généralisé.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales CGT, FO et SUD ont pris toutes leurs responsabilités en demandant de reporter des réunions de négociation. Malgré une demande de report liée à la grève des transports aériens et ferrés, portée par trois organisations syndicales, la réunion du 3 juin s'est tenue.

Les fédérations CGT, FO et SUD déplorent l'attitude qu'ont eu les employeurs de maintenir cette réunion dans ce cadre. Une fois de plus, les positions des organisations syndicales CGT, FO et SUD et des salariés que nous représentons ne sont pas entendues, par vos représentants employeurs.

De plus, un avenant a été négocié en l'absence de nos trois organisations syndicales et mis à la signature à l'issue de cette réunion. Le cadre démocratique et paritaire n'est pas respecté, c'est inacceptable.

Si une telle situation devait se reproduire, les fédérations CGT, FO et SUD n'hésiteront pas à faire la demande de négocier en commission mixte paritaire pour rétablir un cadre respectueux de toutes les organisations syndicales.

C'est bien le retrait du projet de loi qu'il s'agit en urgence d'obtenir. Alors seulement, les conditions du cadre paritaire, des négociations comme des prises de décisions pourront être réunies.

Aussi, contrairement à la déclaration de la CFDT en séance, il ne s'agit ni d'un jeu, ni de bloquer des négociations, mais bien de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés, ce qui est le fondement même du syndicalisme libre et indépendant.

L'opposition à la loi Travail n'est pas l'expression d'une minorité, mais un mouvement général de rejet. La grande majorité des français est opposé à ce projet de loi.

Aujourd'hui, la négociation paritaire nationale de la CCN 66 est convoquée un jour d'appel à la grève et de manifestation. Les organisations syndicales CGT, FO et SUD décident donc de ne pas siéger. Notre responsabilité de négociateur et surtout notre place de salarié est de rejoindre les rangs de ceux qui s'opposent à ce projet de loi qui casse plus de 80 ans de conquêtes syndicales.



Solidarité avec FRANÇOIS et les travailleurs sociaux du Centre éducatif de formation professionnelle "Le Vieux Collège" (87)

Le 13 Avril 2016, les salarié.e.s du Vieux Collège ont fait une manifestation devant le Conseil Départemental en se présentant comme citoyens travailleurs sociaux, pour exiger qu'une solution d'hébergement soit offerte à un jeune pris en charge dans l'établissement. En effet, celui-ci risquait de dormir dans la rue le soir de ses 18 ans, car les solutions d'hébergement de droit commun étaient complètes. La mobilisation a permis, dans l'heure qui a suivi, et après un échange avec les représentants du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de trouver une solution d'hébergement.

Quelques jours après cette action, la Direction du Vieux Collège a reçu des courriers émanant du Conseil Départemental faisant état de son mécontentement.

Le 26 Avril 2016, le directeur a convoqué l'intégralité des salarié.e.s de l'établissement et les a informé.e.s que les personnels s'étant rendus à la manifestation seraient sanctionnés.

Début juin 2016, 19 salarié.e.s ont reçu la même lettre en recommandé, qui précise que, suite au mouvement du 13 avril 2016, ils seront entendus pour un entretien relatif à une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

A ce jour, 5 personnes ont reçu une réponse leur notifiant une observation. Un salarié a été mis à pied pour 3 jours.

Notre camarade François, militant CGT particulièrement engagé dans cette mobilisation et depuis de longues années dans cet établissement, a été licencié pour fautes graves (le fait reproché est une atteinte à l'image de l'association) après 27 ans d'ancienneté sans aucune sanction.

Nous sommes abasourdis et révoltés par ces sanctions qui bâillonnent la liberté d'expression et le droit de manifester en dehors de son temps de travail, en dehors de son établissement et sans dénigrer l'image de l'institution.

L'USD CGT 87 exige la levée immédiate de toutes les sanctions imposées aux salarié.e.s et la réintégration de François au sein de l'établissement.



➔ L'USD CGT 87 sollicite les syndicats et syndiqué.e.s CGT pour signer et faire signer massivement la pétition de soutien sur le site change.org :

➔ " SOLIDARITÉ AVEC LES CITOYENS TRAVAILLEURS SOCIAUX ! "

Contact : USD CGT Santé et Action sociale de la Haute-Vienne (87)
usd.sanacsoc@wanadoo.fr

BON DE COMMANDE



Livret d'accueil nouveaux adhérents - Édition 2016 «Les premiers pas dans la CGT»

20 pages quadri - format A5 (210x150 mm)

**NOUVELLE ÉDITION
JUN 2016**

👉 TARIFS :

- ⇒ Jusqu'à 49 exemplaires livrés : 1,50 € l'unité
- ⇒ Jusqu'à 49 exemplaires non-livrés : 1,00 € l'unité
- ⇒ De 50 à 99 exemplaires : 0,90 € l'unité
- ⇒ À partir de 100 exemplaires : 0,80 € l'unité

Tarifs frais de port inclus.

Merci de remplir lisiblement :



👉 COORDONNÉES DU SYNDICAT

NOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

👉 LIEU DE LIVRAISON (SI DIFFÉRENT DU SYNDICAT)

NOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Nombre d'exemplaires commandés : x € soit euros

Règlement par chèque : Banque chèque n°

Bon de commande à nous retourner par courrier accompagné de votre chèque de règlement à :
Fédération Santé Action Sociale - Secteur communication
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX

👉 Attention : aucune commande ne pourra être honorée sans chèque